



Depuis 2011, j'ai fait de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens une priorité. Dans ce cadre, j'ai engagé le Gouvernement à apporter des réponses à travers les Plans Nationaux de Développement 2012-2015 et 2016-2020.

Des progrès significatifs ont ainsi été enregistrés dans de nombreux domaines. Il s'agit notamment :

- du renforcement de la paix, de la sécurité, de nos Institutions et de l'Etat de droit ;
- des bonnes performances économiques de notre pays, qui se classe parmi les plus dynamiques du continent et du monde ;
- de la hausse des revenus de nos parents paysans, des fonctionnaires et des salariés du secteur privé ;
- d'un meilleur accès de nos populations aux services sociaux de base que sont l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation ;
- de l'amélioration de notre cadre de vie, grâce aux investissements massifs dans les infrastructures ;
- de la promotion des femmes et des jeunes dans l'administration et le secteur privé ;
- du rayonnement de la Côte d'Ivoire au plan international.

Cependant, conscient des attentes qui demeurent fortes dans le domaine du social, j'ai instruit le Gouvernement, lors de mon message à la Nation, le 6 août 2018, à l'effet de me proposer un Programme Social.

Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) qui m'a été soumis vise à renforcer notre action sociale, en identifiant les mesures prioritaires qui permettent de garantir à tous, des résultats immédiats et durables. Il s'articule autour des cinq axes suivants :

1. fournir aux populations, des services de santé de proximité, et améliorer la protection sociale ;
2. renforcer les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants ;
3. favoriser l'accès des populations aux logements, à l'eau potable, à l'énergie, au transport et aux biens de grande consommation ;
4. accroître l'accès des jeunes ainsi que des femmes, piliers de nos familles et de nos communautés, à des revenus et à un emploi décent et stable ;
5. créer les conditions pour le bien-être des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire.

D'un coût de 727,5 milliards de F CFA, le PSGouv couvre la période 2019-2020. Il traduit notre engagement à travailler, sans relâche, pour le bien-être de nos populations. Je voudrais donc réaffirmer ma détermination à suivre, personnellement, la mise en œuvre complète et satisfaisante de ce programme, avec toute la rigueur et la célérité requises.

Le PSGouv s'inscrit dans notre ambition de bâtir une Côte d'Ivoire prospère et en paix, où l'Etat assure à chacun de nos concitoyens, la sécurité, la santé, un égal accès à l'éducation, à un emploi valorisant, à un logement et un cadre de vie décent, dans le respect des libertés individuelles et collectives.

J'invite donc l'ensemble de nos compatriotes ainsi que les acteurs du PSGouv, à s'appropriier l'esprit et le mode opératoire de ce vaste programme social, afin de contribuer activement et efficacement à sa mise en œuvre.

Je reste convaincu que grâce à l'implication de chacune et de chacun, nous parviendrons à relever, ensemble, les principaux défis auxquels nous sommes confrontés et consolider les progrès importants de notre pays, dans sa marche vers l'émergence.